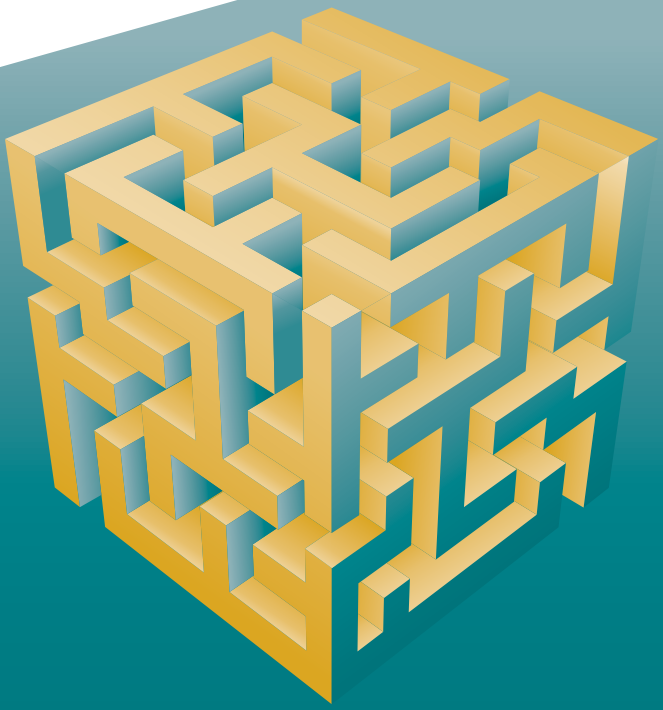
DOC EN POCHE
ENTREZ DANS L'ACTU

Quatrième édition



JEAN-MARIE MONNIER

Les impôts en 30 questions

La Documentation française

Le point sur 7

Questions-réponses 23

1. L'impôt, depuis quand ? 24
2. Quels principes pour une fiscalité démocratique ? 26
3. Pourquoi l'impôt est-il objet de controverses ? 28
4. Le consentement à l'impôt est-il en crise ? 30
5. Impôts et prélèvements obligatoires : quelles différences ? 32
6. Que sont les impôts et à quoi servent-ils ? 34
7. Les cotisations sociales sont-elles des impôts ? 36
8. Qu'est-ce qu'un prélèvement redistributif ? 38
9. Qu'est-ce qu'un bon impôt ? 40
10. Quelle convergence fiscale dans l'UE ? 42
11. Trop d'impôts en France ? 44
12. La fiscalité des personnes est-elle progressive ? 46
13. Impôt sur les revenus, comment ça marche ? 48
14. Une fiscalité pour les ultra-riches ? 50
15. La TVA, comment ça marche ? 52
16. La TVA, quel impact économique ? 54
17. Les entreprises au cœur du système fiscal ? 56
18. Comment fonctionne l'impôt sur les sociétés ? 58
19. Pourquoi taxer les firmes du numérique ? 60
20. Fraude et évasion fiscales : quels mécanismes ? 62
21. Lutter plus efficacement contre la fraude fiscale ? 64
22. Les niches, calamités fiscales ? 66
23. L'impôt au service de l'économie ? 68
24. Le déficit, trop de dépenses ou pas assez de recettes ? 70

25. La dette contre l'impôt ? ... 72
26. Vers une protection sociale fiscalisée ? ... 74
27. Une fiscalité locale à bout de souffle ? ... 76
28. Vers des impôts européens ? ... 78
29. Les impôts contre la parité ? ... 80
30. Des taxes pour orienter les comportements ? ... 82

Pour aller plus loin ... 85

Les chiffres-clés ... 86
Les mots-clés ... 88
Bibliothèque ... 94

Le point sur

De la mise en œuvre d'une taxe carbone pour combattre le réchauffement climatique à la création d'une taxe soda pour lutter contre les dérèglements nutritionnels, il n'y a plus de domaine où la fiscalité n'est pas sollicitée tout en étant contestée pour ses conséquences sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Peut-on exiger autant de l'impôt ? Ses missions principales ne sont-elles pas la collecte des ressources publiques et la redistribution des revenus ? Ne doit-il pas assurer l'équilibre des comptes publics, et être réparti de manière juste entre les citoyens ? Derrière ces questions se joue la légitimité des prélèvements obligatoires auprès de citoyens à la fois bon contribuables mais mécontents du poids et de la répartition de la fiscalité.

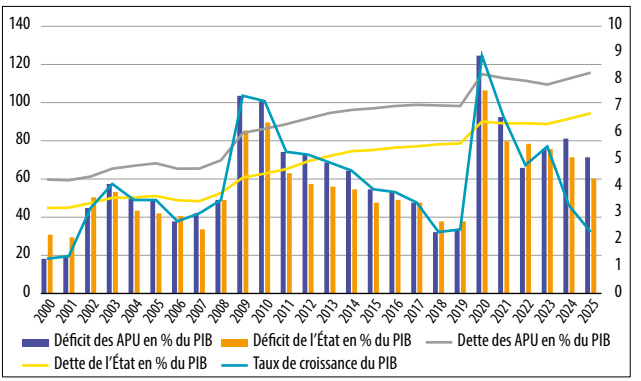
Crise internationale et crise de la dette

Dès les premières années du XXIe siècle le monde a traversé une période inédite de crises aussi violentes que récurrentes : la crise des nouvelles technologies en 2002, la crise financière et la grande récession suivies de la crise des dettes publiques entre 2008 et 2012, la pandémie de Covid en 2020. Mais aussi l'invasion de l'Ukraine provoquant, depuis 2022, la guerre entre la Russie et l'Ukraine ce qui a conduit à une première crise de l'énergie, les deux guerres entre les États-Unis, Israël et l'Iran durant

* Les termes marqués par un astérisque sont définis dans *Les mots-clés* page 88.

12 jours en juin 2025 puis de nouveau à partir de février 2026, déclenchant une nouvelle crise de l'énergie. Dans le même temps, le dérèglement climatique s'aggravait, provoquant des catastrophes d'une ampleur inédite.
Ces crises, de nature très différente, ont toutes pour point commun d'avoir déstabilisé les finances publiques nationales. Car pour en atténuer l'impact sur les entreprises et les ménages, les pouvoirs publics ont dû intervenir, ce qui a provoqué un surcroît de dépenses publiques. En France cela s'est révélé délétère pour l'équilibre des comptes des administrations publiques et le niveau de la dette publique de manière durable. En effet, au sortir des crises, les flux de recettes issus des reprises après chaque crise n'ont jamais permis de couvrir le surcroît d'endettement provoqué par celles-ci. En conséquence, la dette, par étapes, s'est alourdie.

Dette et déficit des administrations publiques et de l'État



Source : Comptes de la Nation 2026.

Lecture : Le niveau de la dette des administrations publiques et de l'État se lit sur l'échelle de gauche, les déficits et le taux de croissance du PIB se lisent sur l'échelle de droite.

Le retour vers l'équilibre est d'autant plus difficile que la charge des intérêts de la dette pèse de plus en plus lourdement. Dans les années 2010, les gouvernements ont bénéficié de taux sur les emprunts publics particulièrement faibles, voire négatifs, ce qui a pu les inciter, d'une part, à négliger l'ampleur de la dette à rembourser bien qu'elle n'ait cessé de s'accumuler et, d'autre part, à substituer l'impôt par l'emprunt, c'est-à-dire par la dette. Mais cette période est révolue depuis 2022 et les taux d'intérêt ont retrouvé leur fonction normale dans l'économie : la rémunération des créanciers pour le risque qu'ils encourent.

Brève chronologie fiscale

1789 (4 août) > Abolition des privilèges.
1789 (26 août) > Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
1790 (23 novembre) > Création de la contribution foncière.
1791 (janvier-mars) > Création de la contribution mobilière et de la patente.
1797 > Rétablissement des taxes indirectes.
1798 (24 novembre) > Création de l'impôt sur les portes et fenêtres.
1914-1917 > Création de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
1945 (4 octobre) > Création de la sécurité sociale et généralisation des cotisations sociales.
1945 (31 décembre) > Création du quotient familial.
1948 (9 décembre) > Création de l'impôt sur les sociétés.
1954-1955 > Création de la TVA.
1959 (29 décembre) > Unification de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
1973 > Généralisation de la TVA dans la Communauté européenne.
1981(30 décembre) > Création de l'impôt sur les grandes fortunes.
1990 (30 décembre) > Création de la contribution sociale.

4 Le consentement à l'impôt est-il en crise ?

Il repose sur un fragile équilibre

Institutionnellement, il conditionne la collecte de l'impôt au vote favorable préalable de la représentation nationale. Cela traduit la dimension collective de la souveraineté du peuple. Dans sa dimension individuelle, le consentement s'exprime par l'acceptation d'acquitter les contributions. Elle repose sur deux conditions : l'égale répartition de la charge fiscale entre tous les citoyens et le droit de chacun de constater la nécessité de la contribution. Enfin, le pouvoir de contrôle et de contrainte de l'État participe aussi au consentement.

Des facteurs convergents de déstabilisation

Le compromis fiscal est, aujourd'hui, fragilisé dans ses trois dimensions. L'adoption répétée du budget sans vote, *via* l'article 49-3, laisse craindre le retour de pratiques budgétaires autoritaires. De même, l'inégale répartition de la charge fiscale entre les contribuables et le sentiment que l'effort est surtout requis des classes moyennes amoindrissent l'acceptabilité du consentement individuel. Enfin, l'évitement pratiqué souvent massivement par les plus riches interroge sur l'efficacité du contrôle fiscal.

L'impôt contesté, mais acquitté

Plus de 70 % des Français sont mécontents des impôts jugés trop élevés et peu équitables. Mais la même proportion affirme que payer ses impôts est un acte citoyen. De fait, le taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu est en France parmi les plus élevés d'Europe.

Le civisme fiscal

Il se définit comme la motivation de chaque contribuable à s'acquitter de ses obligations fiscales (déclarer ses revenus) et à payer l'impôt de manière spontanée. Il conforte la légitimité politique de l'impôt et reflète la dimension individuelle du consentement. Objectif clé de l'administration fiscale, elle s'attache à le renforcer. Il s'agit pour elle de réduire l'évitement* tout en minimisant son action répressive.

Évaluer le civisme fiscal des contribuables

En France, le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO)* publie depuis 2021 un baromètre des prélèvements obligatoires issu d'une enquête auprès des Français. Il relève un fort civisme fiscal, mais une critique du niveau des prélèvements obligatoires et de la complexité du système fiscal, ainsi qu'une perte de confiance dans l'utilisation par l'État des fonds publics.

Au niveau mondial, l'OCDE* procède à une évaluation comparée du civisme fiscal entre de nombreux pays et à une analyse des critères pouvant l'influencer. Au total, le civisme fiscal est généralement plus élevé dans les pays où la fiscalité est plus lourde témoignant d'un fort contrat fiscal entre contribuables et État. En outre, le civisme fiscal s'accroît avec l'âge, le niveau d'étude et la présence de convictions religieuses. Enfin, sauf en Afrique, les femmes manifestent un civisme fiscal plus élevé que les hommes.

Du côté des entreprises, les PME* ne se démarquent pas des particuliers. En revanche, les grandes entreprises sont très attachées à la sécurité juridique dans les différents pays et à la présence de règles fiscales internationales.

Le saviez-vous ?

En France le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a amélioré son taux de recouvrement* qui s'élève désormais à 99,6 %. Cela ne signifie pas que la fraude a disparu.

15 La TVA, comment ça marche ?

Une taxe à paiement fractionné…

Contrairement aux formes classiques de taxes sur la consommation, la TVA ne s'accumule pas en raison du paiement fractionné et ne défavorise aucun stade. Les taxes à cascade, par exemple, frappent chaque transaction et s'accumulent avec la longueur des circuits. Les taxes uniques, frappant un seul stade de ce circuit, sont une autre possibilité. Le principal défaut de ces deux formes de taxes est leur absence de neutralité économique, car elles déforment la consommation et les circuits de production et de distribution.

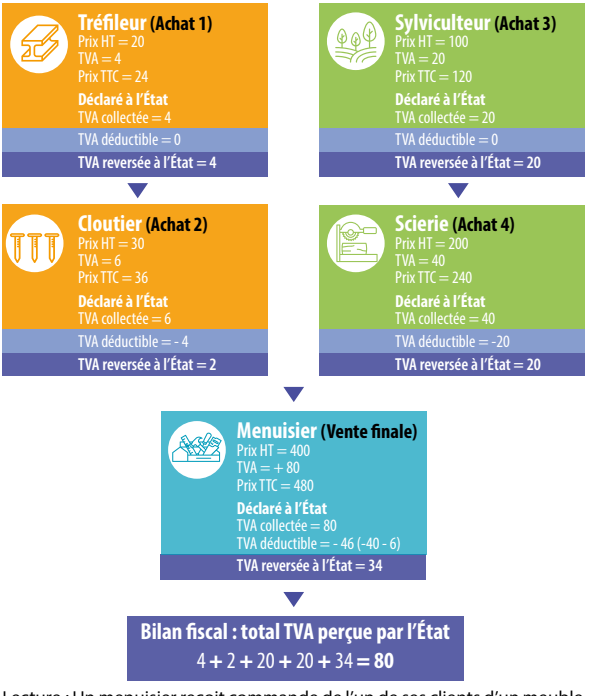
… grâce au mécanisme de la déduction

Toutes les opérations effectuées à titre onéreux dans le cadre d'une activité économique par un agent assujetti (les entreprises) sont imposables à la TVA. Elle reste cependant neutre car chaque assujetti a le droit de déduire la TVA payée sur ses achats et investissements. Si l'entreprise constate un excès de TVA déductible sur la TVA collectée, il lui est remboursé. Seul le consommateur final, n'ayant pas de droit de déduction, supporte la TVA acquittée à tous les stades précédents.

Quatre taux de TVA en France

Les pays membres de l'UE peuvent appliquer un taux normal minimum de 15 %, un ou deux taux réduits (5 % minimum) et des taux spéciaux. En France, le taux normal est de 20 %. Deux taux réduits à 10 % et à 5,5 % (denrées alimentaires), et un taux particulier de 2,1 % pour les médicaments remboursés, sont appliqués.

Comprendre le fonctionnement de la TVA par l'exemple



Lecture : Un menuisier reçoit commande de l'un de ses clients d'un meuble pour la construction duquel il utilise des clous et des planches de bois. Il les achète d'une part, à un cloutier, et d'autre part à une scierie. Ces fournisseurs ont eux-mêmes recours à un tréfileur et à un sylviculteur. À chaque étape une transaction intervient pour un montant TTC se décomposant entre un prix hors taxe et la TVA correspondante. La TVA collectée et la TVA déductible sont déclarées au Trésor public. Chaque entreprise redevable doit en effet déclarer mensuellement la TVA collectée durant le mois, sous déduction de la TVA sur achats et investissements. Finalement :

– La TVA perçue au total par l'État est bien égale à la TVA effectivement payée par l'acheteur final du meuble, qui est le seul à n'avoir pas de droit à déduction.
– L'opération est sans coût pour les entreprises grâce au droit à déduction de la TVA sur leurs achats et leurs investissements.

Source : compilations de l'auteur.